



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Étaient présents 21 : ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, GLEYES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MOUGINOT Sarah, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 6 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, AURET Laurent, CABANER Charlotte, FOURCADE Georges, METIFEU Marc

Pouvoirs 6 : ABRARD Frédéric pouvoir à BRET Carole, AIGOUY Jean pouvoir à GLEYES Lison, AURET Laurent pouvoir à RENARD Laurent, CABANER Charlotte pouvoir à BALONAS Mélanie, FOURCADE Georges pouvoir à LAURENS Fabrice, METIFEU Marc pouvoir à MARTY Pierre.

Secrétaire de séance : GOUTNIKOFF Sylvie

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JUMP ROPE CLUB

Une demande d'aide exceptionnelle du Jump Rope Club de Nailloux a été adressée le 1^{er} juin afin de participer au championnat d'Europe de corde à sauter acrobatique, qui se déroulera en Norvège du 10 au 18 août.

Le montant de la demande s'élève à 1 000 €, en complément du fléchage de 3 700 € issu de l'aide annuelle attribuée par la commune, d'un montant total de 5 000 € pour l'année 2026.

Un autre financeur a également été sollicité : le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	1

- De verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Jump Rope Club pour participer au championnat d'Europe de corde à sauter acrobatique, qui se déroulera en Norvège du 10 au 18 août.
- D'autoriser Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Délib. n° : 2026_059

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 031-213103963-20260625-2026_059-DE



7.1 Décisions budgétaires

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 06/07/2026
de l'affichage le : 07/07/2026

Lison GLEYES,
Maire,



Sylvie GOUTNIKOFF
Secrétaire de séance,